

Madame la Directrice Académique, Mesdames messieurs les membres du CSA départemental,

Interrogée par les médias, Mme Oudéa-Castéra a cru devoir se justifier, à propos de ses enfants scolarisés à l'École publique avant de rejoindre l'école privée, plus précisément un établissement catholique qui fait l'objet d'un rapport du ministère de l'Éducation nationale pour « *dérives homophobes, sexiste et anti-avortement* » : « **La frustration de ses parents, mon mari et moi, qui avons vu des paquets d'heures qui n'étaient pas sérieusement remplacés. Et à un moment, on en a eu marre comme des centaines de milliers de familles qui ont fait un choix d'aller chercher une solution différente.** »

Rappelons que :

- Lors du premier quinquennat Macron, Monsieur Blanquer a supprimé 7900 postes d'enseignants dans les lycées et collèges ;
- Monsieur Ndiaye a supprimé 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023 ;
- Monsieur Attal a programmé la suppression de 650 postes d'enseignants dans les écoles publiques pour la rentrée 2024.
- Depuis 2017, les gouvernements Macron ont supprimé plus de 10000 postes dans nos écoles, collèges, lycées et administrations pour de sordides raisons d'économies budgétaires

Et que dans le même temps :

- La ministre Oudéa-Castéra a déclaré le 17 janvier : « Les suppressions de postes ont d'ores et déjà été annulées (...) il n'y a aucune suppression de poste (...) il n'y a pas suppression de postes en 2024 ».
- Selon le rapport de la cour des comptes de 2020, les établissements privés bénéficient chaque année de 12 milliards d'argent public pour accueillir les enfants des familles fortunées. Le rapport soulignant en effet que « la mixité sociale dans les établissements privés sous contrat est en fort recul depuis une vingtaine d'années. »
- Près de 300 millions d'euros n'ont pas été utilisés sur le budget 2023, et ainsi rendus à Bercy.
- 130 milliards de cadeaux fiscaux et d'exemption de cotisations sociales chaque année pour les entreprises.
- Pour l'école privée, ce sont chaque année 12 milliards d'aides publiques directes de l'État et des collectivités territoriales, et toutes sortes d'aides indirectes. A Paris, l'établissement Stanislas peut se vanter de disposer de 21 laboratoires, 7 gymnases, 3 amphithéâtres et 2 piscines...

Force Ouvrière exige que M. Macron, M. Attal et Mme Oudéa Castéra respectent l'École publique et tous ses personnels. Pour Force Ouvrière, tous les fonds publics doivent être réservés à l'École publique laïque !

Le SNUDI-FO rappelle son attachement à la laïcité de l'École et de l'État. La laïcité, c'est l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. C'est l'application du principe fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée ! Le SNUDI-FO revendique l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées à 90% confessionnelles par des fonds publics, de la loi Debré de 1959 à la loi Blanquer de 2019.

Pour que les absences des enseignants soient « sérieusement remplacées » au sein de l'École publique, la ministre Oudéa-Castéra entend-elle revenir sur ces suppressions de postes et créer les postes nécessaires ? Ou au contraire entend-elle prolonger la politique de destruction de l'École publique mise en œuvre par ses prédécesseurs, au plus grand bénéfice de l'école privée qu'elle semble particulièrement apprécier ? **Et parmi les postes qui manquent aujourd'hui, comment ne pas citer les milliers d'enseignants spécialisés qu'il faudrait nommer, les 23 000 places qui font défaut dans les établissements sociaux et médico-sociaux de l'aveu même de l'ex-ministre Attal ?**

Oui, l'École publique est clairement menacée, par les suppressions de postes, par l'avalanche de mesures inacceptables qu'elle subit depuis des années, par le sort réservé aux élèves à besoins éducatifs particuliers et en premier lieu nos élèves en situation de handicap, autant de mesures qui rendent insupportables les conditions de travail.

La dotation de -17 postes pour les écoles de la Mayenne se traduit par un projet de carte scolaire de 24 fermetures de classes, soit une fermeture dans près d'une école sur 8. C'est une véritable hécatombe qui a été présentée lors du dernier groupe de travail. Le ministère prévoit 359 élèves de moins dans les écoles publiques de la Mayenne pour la prochaine rentrée qui compte 208 écoles, soit en moyenne une perte de moins de 2 élèves par école.

En termes de places disponibles vous prévoyez de supprimer $24 \times 20,47 = 491,28$ places.

Votre projet de carte scolaire aboutit donc à supprimer globalement 491 places dans les écoles du département pour une prévision de 359 élèves en moins et une dotation négative de 17 postes. C'est vrai, la ministre compte sur un départ massif d'élèves vers l'enseignement privé et vous demande certainement de l'anticiper ; c'est ce que nous appellerons « l'effet AOC »

Les conditions d'instruction des élèves en situation de handicap sont dramatiques. Vous en savez la raison : plus d'une centaine en Mayenne sont scolarisés par défaut en classe ordinaire, faute de place en établissement spécialisé et adapté, au mépris des notifications de la MDA, au mépris des besoins de soin de nos élèves ! **Pour le SNUDI-FO 53, les élèves orientés dans ces établissements ont des besoins particuliers et il est inacceptable que ces mêmes élèves ne bénéficient pas de la prise en charge adaptée à leurs troubles.** Combien d'élèves devant bénéficier d'une ULIS TSA se retrouvent en TFC par défaut. Combien d'élèves relevant de l'ULIS collège sont orientés en SEGPA ? Combien d'élèves ayant droit à la SEGPA à la sortie du CM2 se retrouvent en classe ordinaire ? Ces conditions de scolarisations sont insupportables tant pour les élèves, leurs familles, pour les enseignants, pour les AESH.

Cela conforte notre revendication d'abandon de l'acte II de l'inclusion scolaire, exigence qui a été portée au ministère par la Fédération FO de l'enseignement lors de la manifestation nationale du 25 janvier, où une importante délégation mayennaise était présente. Nous ne voulons pas plus la mise en place des PAS qui n'ont aucune existence légale, puisque l'article 233 de la loi de finances censé les créer, a été censuré le 28 décembre par le Conseil constitutionnel, que nous ne voulons de la fusion des AESH et des AED, ou encore de la disparition/dissolution des établissements médicaux sociaux qui ne visent qu'à faire des économies sur le dos des élèves en situation de handicap.

Notre département compte 11 ERSEH, ce qui est loin d'être suffisant. Les ERSEH gèrent aujourd'hui au moins 250 dossiers par an. Pour le SNUDI-FO 53, il faudrait créer au moins 5 postes d'ERSEH pour commencer à alléger les conditions de travail de nos collègues et pour répondre aux besoins des équipes et des familles. Nous demandons donc que des postes supplémentaires soient créés.

Le constat est similaire pour les PsyEN. Faute de postes, les PsyEN voient leurs secteurs d'intervention élargis. Bien des écoles ne bénéficient pas de la présence d'un PsyEN. Dans ces conditions, les équipes sont contraintes de « trier » en amont les dossiers des élèves en situation de handicap ou en difficulté scolaire et sélectionner, donc prioriser, les situations pour lesquelles l'intervention d'un PSY-EN leur semble indispensable, et surtout urgent.

Pour les RASED, là encore, aucune création de poste n'est prévue. Les temps d'intervention des maitres E ou G dans les écoles se réduisent d'année en année alors que le nombre d'élèves en difficultés ne cesse d'augmenter. Dans le même temps, leurs « réquisitions » pour la prise en charge de situations de crise se multiplient au détriment des élèves qu'ils suivent.

Dans le département, à l'appel de la FSU, de FO et de la CGT, les personnels de l'Education Nationale étaient massivement en grève jeudi dernier notamment pour :

- **L'annulation de TOUTES les suppressions de postes et la création de postes statutaires à hauteur des besoins**
- **La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.**
- **Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins.**
- **L'abandon de l'acte 2 de l'Ecole inclusive**
- **L'abandon du PACTE et de réelles augmentations de salaire pour tous les personnels**

Ce n'était pas un simple avertissement. Le ministère serait bien avisé de prendre en considération l'épuisement et la colère des personnels. Sans réponse aux revendications, ce sera inévitablement la grève reconduite jusqu'à satisfaction.

